



Département de Vaucluse
Le Maire,

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS à M. SERVIERE Hugues, 4^{ème} adjoint

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°20200602_4 DU 2 JUIN 2020 portant délégation de signature à
M. Hugues SERVIERE, 4^{ème} adjoint.

Le Maire de **La Bastidonne**,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mr Hugues SERVIERE a été élu 4^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 4^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Mr Hugues SERVIERE, 4^{ème} adjoint pour exercer les attributions suivantes, développement durable :

- Protection de l'environnement et des forêts,
- Plantations de végétations dans le cœur du village et aux alentours,
- Mise en place et gestion de bornes de recharge pour véhicules électriques,
- Gestion des sujets concernant les oiseaux sauvages ainsi que les pigeons,
- Aménagements de sentiers parcours santé, randonnée pédestre et circuit vélos.

Article 2: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- à Mme la Préfète,
- à Mme la Trésorière,
- à l'intéressé.

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr



Fait à La Bastidonne, le 21 octobre 2022

Michel PARTAGE
Maire de La Bastidonne